

## Déclaration commune sur la mise en place du groupe d'études pour l'union douanière (Paris, 12 septembre 1957)

**Légende:** Le 12 septembre 1947, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni et la Turquie constituent à Paris un groupe d'études pour l'union douanière afin d'étudier les possibilités d'assurer à l'Europe une économie stable et saine dans le cadre du développement du commerce mondial.

**Source:** Groupe d'études pour l'Union douanière européenne: Premier Rapport, 10-14 novembre 1947, 2-6 février 1948, 18-23 mars 1948. Bruxelles: Groupe d'études pour l'Union douanière européenne, 1948. 110 p. p. 59-60.

**Copyright:** Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/declaration\\_commune\\_sur\\_la\\_mise\\_en\\_place\\_du\\_groupe\\_d\\_etudes\\_pour\\_l\\_union\\_douaniere\\_paris\\_12\\_septembre\\_1957-fr-bee1cfee-24f3-4f4d-b352-e4f5e7042e77.html](http://www.cvce.eu/obj/declaration_commune_sur_la_mise_en_place_du_groupe_d_etudes_pour_l_union_douaniere_paris_12_septembre_1957-fr-bee1cfee-24f3-4f4d-b352-e4f5e7042e77.html)



**Date de dernière mise à jour:** 14/12/2022

## Déclaration du Groupe d'études pour l'Union douanière (12 septembre 1957)

"Au cours des discussions qui se sont déroulées au Comité de Coopération à Paris, il a été reconnu qu'il y avait lieu de rechercher tous les moyens possibles d'assurer à l'Europe une économie stable et saine, dans le cadre du développement du commerce mondial. Comme un des moyens d'atteindre cet objectif, on a envisagé la possibilité de constituer une Union ou des Unions douanières, conformément aux principes du projet de Charte de l'Organisation internationale du Commerce dont la création est envisagée, et il a été reconnu que la décision de constituer une telle ou de telles Unions ne peut être prise sans étude préalable.

En conséquence, les Gouvernements des pays suivants : Autriche, Belgique, Danemark, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni et Turquie, ont décidé de constituer un Groupe d'Etudes qui aurait pour but d'examiner les problèmes relatifs à cette question et les mesures nécessaires à la réalisation d'une Union Douanière ou d'Unions Douanières, entre certains ou l'ensemble des dits Gouvernements invités à participer aux travaux de ce Groupe d'Etudes. Les Gouvernements de Belgique, du Luxembourg et des Pays-Bas sont convenus d'intervenir des paiements européens. Toutefois, elle ne constituerait pas, à elle seule, toute la solution, car le problème est mondial et ne peut être résolu sans que soit réalisée la plus étroite association économique avec ceux des pays non européens qui sont les plus gros fournisseurs de l'Europe. A cet égard, le développement du commerce avec le continent américain et avec le reste du monde, y compris l'Europe orientale, est d'une importance cruciale pour les pays participants.

On ne peut pas réaliser une Union Douanière vraiment efficace d'un trait de plume. La création d'une Union Douanière, en particulier entre plusieurs grands pays fortement industrialisés implique des négociations et des ajustements techniques complexes qui ne peuvent être menés à bien que par des étapes successives s'étendant sur un certain nombre d'années".

Les pays dont le commerce s'effectue en grande partie en dehors des Unions Douanières dont la formation est envisagée, ou avec des pays se trouvant à des stades différents de leur développement économique, auront à surmonter des difficultés particulières.

Néanmoins, l'idée d'une Union Douanière comprenant le plus grand nombre possible de pays européens est, en soi, riche de possibilités pour l'avenir économique de l'Europe, et il est conforme à l'intérêt général que les problèmes qu'elle pose fassent l'objet d'une étude attentive et détaillée de la part des Gouvernements. Diverses mesures ont déjà été prises à cet égard."